



## Contestation avis contravention pour vice de forme ?

Par **Espinassou**, le **24/11/2022** à **16:26**

Bonjour,

Je viens de recevoir une citation devant le tribunal judiciaire de Bayonne le 4 janvier prochain car je conteste un avis de contravention pour stationnement très gênant (sur trottoir) ,pour ce que j'estime être un vice de forme ( erreur sur l'adresse du lieu de l'infraction : il est mentionné 2, impasse Pierre Moussempes , or il n'y a pas de numéro 2 dans cette impasse et de plus on ne peut s'y garer , des barrières et des plots à l'implantation permanente en empêchant toute possibilité ; j'ai des clichés photographiques le prouvant. L'agent verbalisateur a dû confondre l'impasse Pierre Moussempes et la rue Pierre Moussempes qui existe bel et bien)

Auprès de qui et quand dois-je produire les clichés photographiques et plus généralement approuvez-vous le bien- fondé de ma démarche de contestation jusque devant l'officier du ministère public (j'aimerais que vous évaluiez mes « chances » d'obtenir une annulation de ma contravention).

Merci d'avance pour votre réponse

Par **LESEMAPHORE**, le **24/11/2022** à **17:22**

Bonjour

La première action à entreprendre est de demander copie du PV au greffe du tribunal .

Dans votre cas l'OMP sur rapport judiciaire du verbalisateur modifie l'adresse .